

PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 1
Tour de l'Europe 183 – 3 BD de l'Europe
68100 MULHOUSE

Madame la Préfète du Loiret
Préfecture du Loiret
181 rue de Bourgogne
45000 ORLEANS

Nîmes, le 16 décembre 2021

Objet : Parc éolien des Genévriers Nord 1
Demande de dérogation concernant le plan d'ensemble au 1/200^{ème}

Madame la Préfète,

La Demande d'Autorisation Environnementale concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement doit comporter, selon la législation en vigueur, un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème} au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation, ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

Si nous partageons l'importance et l'objectif de ce plan quant à l'appréciation de l'impact du projet vis-à-vis de l'environnement, l'échelle de ce plan ne permet pas une telle appréciation notamment à la vue de l'étendue de cette installation.

Ainsi, comme le permet l'article D181-15-2 9° du Code l'Environnement, la société du Parc éolien des Genévriers Nord 1 souhaiterait bénéficier, d'une dérogation afin de fournir des plans au 1/3000^{ème} en lieu et place du 1/200^{ème}.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire Madame la Préfète, à l'assurance de ma haute considération.

Pour Parc éolien des Genévriers Nord 1
Fabrice Gourat
Président d'Intervent



PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2
VSB énergies nouvelles
27 Quai de la Fontaine
30900 NÎMES

Madame la Préfète du Loiret
Préfecture du Loiret
181 rue de Bourgogne
45000 ORLEANS

Nîmes, le 16 décembre 2021

Objet : Parc éolien des Genévriers Nord 2
Demande de dérogation concernant le plan d'ensemble au 1/200^{ème}

Madame la Préfète,

La Demande d'Autorisation Environnementale concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement doit comporter, selon la législation en vigueur, un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème} au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation, ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

Si nous partageons l'importance et l'objectif de ce plan quant à l'appréciation de l'impact du projet vis-à-vis de l'environnement, l'échelle de ce plan ne permet pas une telle appréciation notamment à la vue de l'étendue de cette installation.

Ainsi, comme le permet l'article D181-15-2 9° du Code l'Environnement, la société du Parc éolien des Genévriers Nord 2 souhaiterait bénéficier, d'une dérogation afin de fournir des plans au 1/3000^{ème} en lieu et place du 1/200^{ème}.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire Madame la Préfète, à l'assurance de ma haute considération.

François TRABUCCO,
Président de Parc éolien des Genévriers Nord 2



PARC EOLIEN DES GENEVRIERS SUD
Tour de l'Europe 183 – 3 BD de l'Europe
68100 MULHOUSE

Madame la Préfète du Loiret
Préfecture du Loiret
181 rue de Bourgogne
45000 ORLEANS

Nîmes, le 16 décembre 2021

Objet : Parc éolien des Genévriers Sud
Demande de dérogation concernant le plan d'ensemble au 1/200^{ème}

Madame la Préfète,

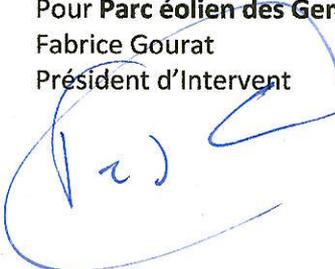
La Demande d'Autorisation Environnementale concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement doit comporter, selon la législation en vigueur, un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème} au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation, ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

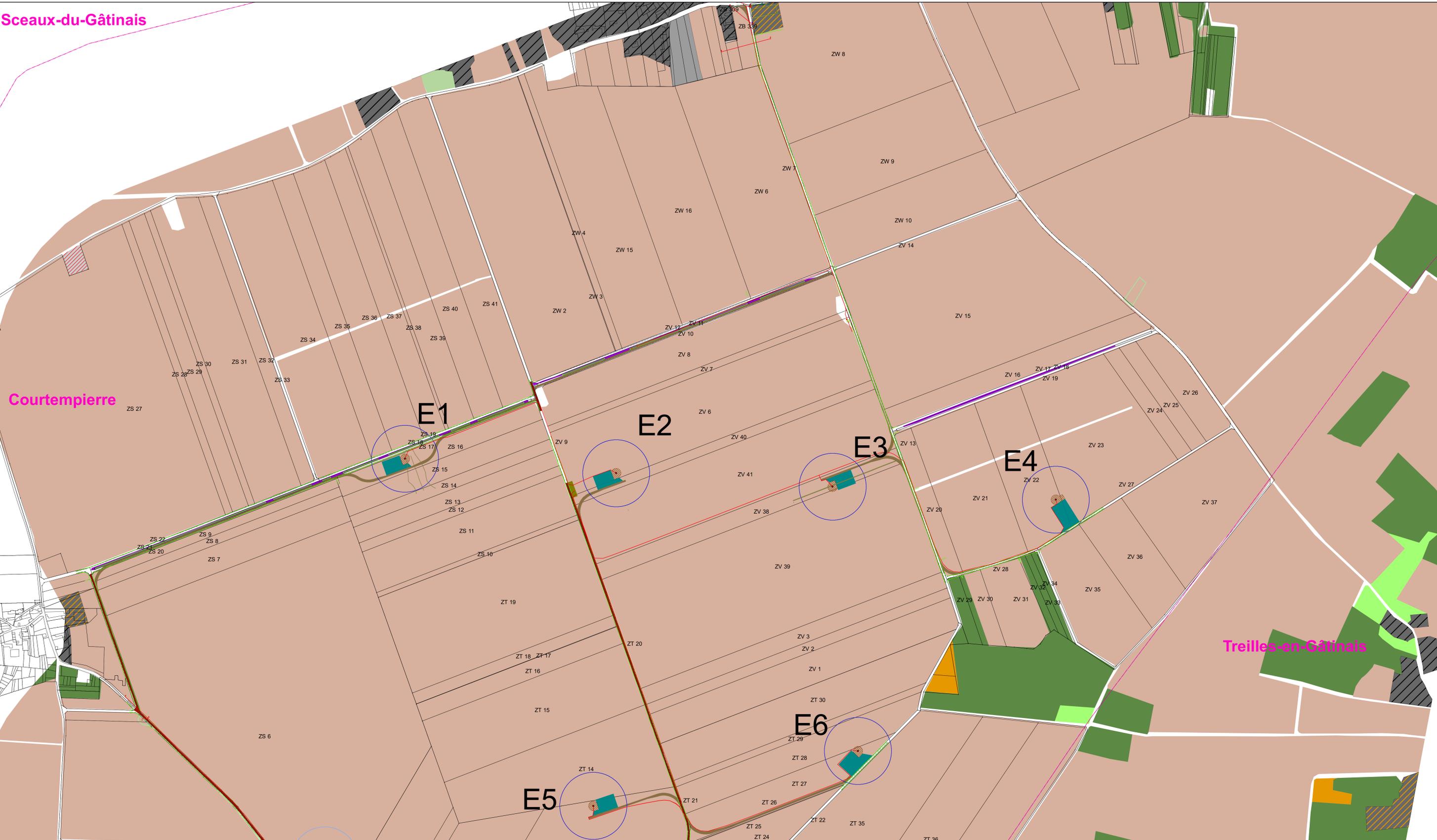
Si nous partageons l'importance et l'objectif de ce plan quant à l'appréciation de l'impact du projet vis-à-vis de l'environnement, l'échelle de ce plan ne permet pas une telle appréciation notamment à la vue de l'étendue de cette installation.

Ainsi, comme le permet l'article D181-15-2 9° du Code l'Environnement, la société du Parc éolien des Genévriers Sud souhaiterait bénéficier, d'une dérogation afin de fournir des plans au 1/3000^{ème} en lieu et place du 1/200^{ème}.

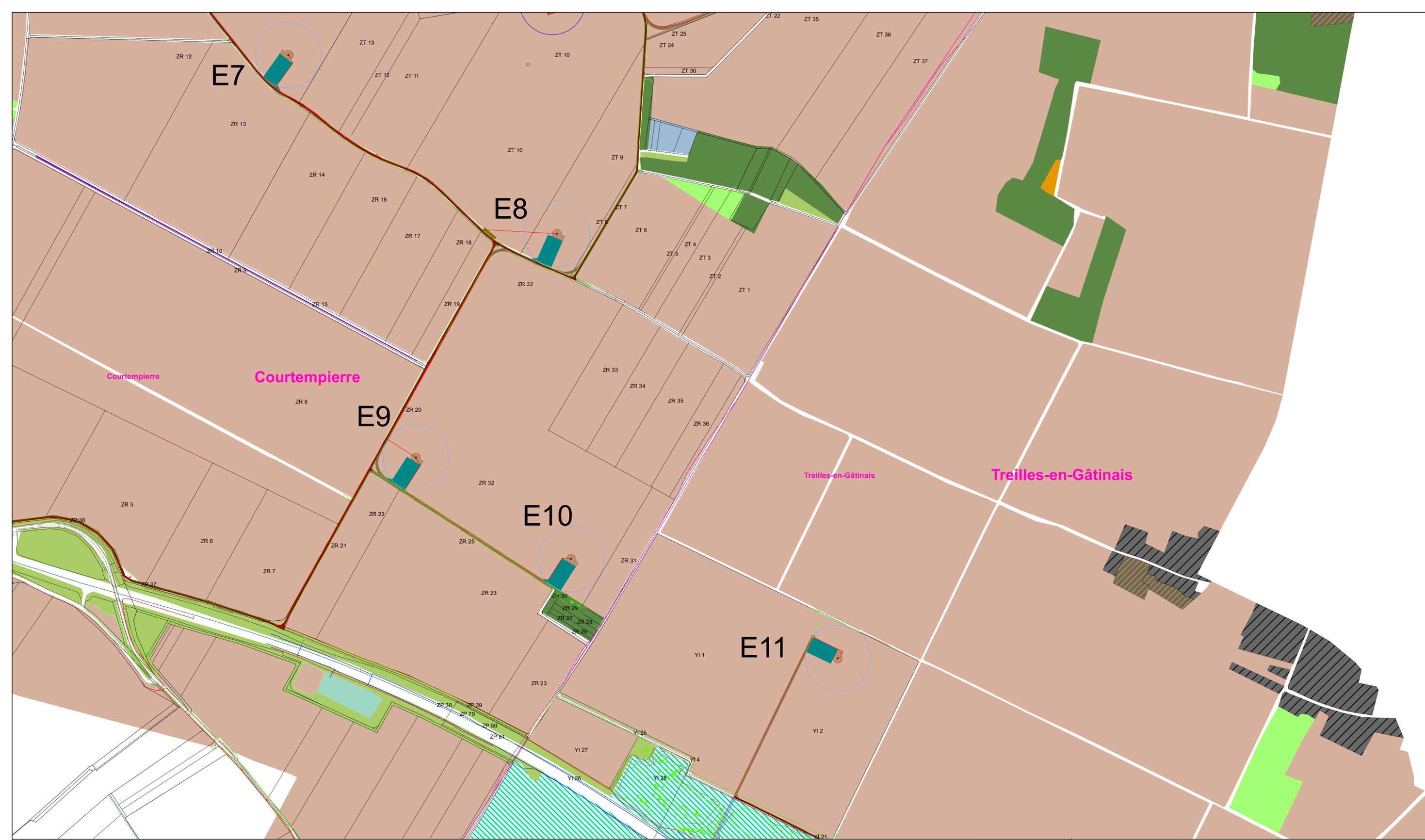
Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire Madame la Préfète, à l'assurance de ma haute considération.

Pour Parc éolien des Genévriers Sud
Fabrice Gourat
Président d'Intervent





	Limites communales		Poste de livraison électrique		Talus / fossés		Espaces rudéraux		Habitats résidentiels dispersés		Déchets agricoles
	Parcelle		Raccordement électrique		Végétation		Haies d'espèces indigènes		Sites industriels et commerciaux		
	Parc éolien des Genevriers Nord1		Réseau électrique		Cours d'eau		Forêts mixtes		Constructions agricoles		
	Parc éolien des Genevriers Nord12		Réseau Fibre optique		Pâturages permanents		Boisements mésotrophes leutrophes		Sites d'extraction minière		
	Parc éolien des Genevriers Sud		Réseau Eaux pluviales		Prairies de fauche		Vergers d'arbres fruitiers		Parties construites des cimetières		
			Limite chemin		Prairies mésoiques		Coupes forestières récentes		Réservoirs		
			Bâti		Prairies mésoiques plus plantations d'arbres feuillus		Monocultures intensives		Déchets plus Haies indigènes riches en espèces		



	Limites communales		Plateforme de lavage		Poste de livraison électrique		Talus / fossés		Espaces ruraux		Habitats résidentiels dispersés		Déchets agricoles
	Parcelle		Surface stabilisée		Raccordement électrique		Végétation		Haies d'espèces indigènes		Sites industriels et commerciaux		
	Parc éolien des Genevriers Nord1		Voie existant à renforcer		Réseau électrique		Cours d'eau		Forêts mixtes		Constructions agricoles		
	Parc éolien des Genevriers Nord12		Voie élargie aménagée		Réseau Fibre optique		Pâturages permanents		Boisements mésotrophes leutophiles		Parties construites des cimetières		
	Parc éolien des Genevriers Sud		Accès à créer		Réseau Eaux pluviales		Prairies de fauche		Verger d'arbres fruitiers		Réservoirs		
			Plateforme poste de livraison électrique		Limite chemin		Prairies méziques		Coupes forestières récentes		Déchets plus Haies indigènes riches en espèces		
			Accès autoroute provisoire		Bât		Prairies méziques plus plantations d'arbres feuillus		Monocultures intensives				

0 125 250 375 750

Mètres

Plan d'ensemble au 1/ 3 000ème

Affectation des constructions et terrains

PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 2

Chez : VSB énergies nouvelles 35000 RENNES
Parc Oberthur 74 C Rue de Paris Tél. : 02 99 23 99 50

Projet de parc éolien de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville

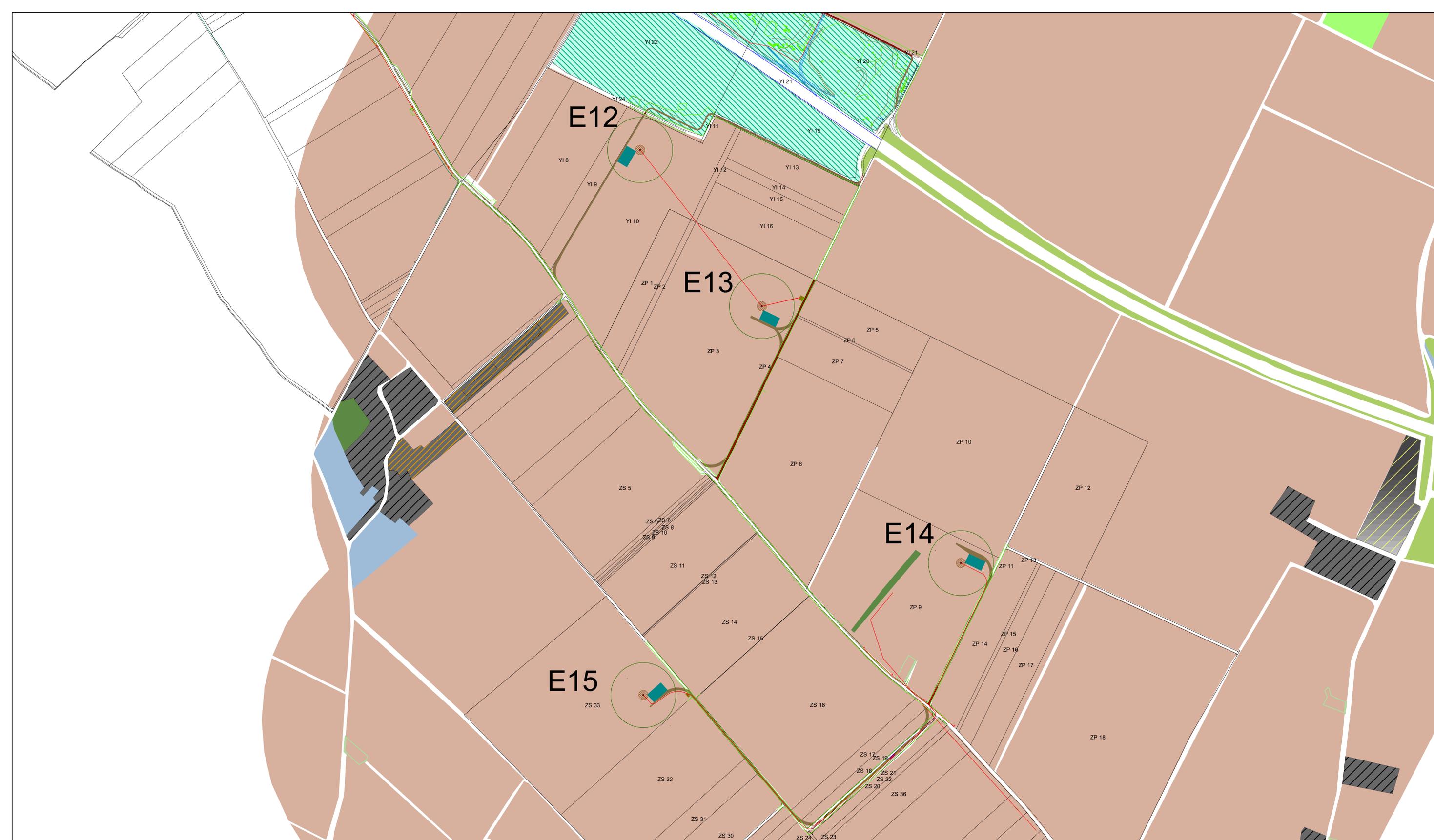
Département du Loiret (45)

Code projet : CTP

Ech : 1/ 3 000

Format A0

Date : 06/07/2021



	Limites communales		Plateforme de lavage		Poste de livraison électrique		Talus / fossés		Espaces ruraux		Habitats résidentiels dispersés		Déchets agricoles
	Parcelle		Surface stabilisée		Raccordement électrique		Végétation		Haies d'espèces indigènes		Sites industriels et commerciaux		
	Parc éolien des Genevriers Nord1		Voirie existant à renforcer		Réseau électrique		Cours d'eau		Forêts mixtes		Constructions agricoles		
	Parc éolien des Genevriers Nord12		Voirie élargie aménagée		Réseau Fibre optique		Pâturages permanents		Boisements mésotherophes leuropses		Parties construites des cimetières		
	Parc éolien des Genevriers Sud		Accès à créer		Réseau Eaux pluviales		Prairies de fauche		Vergers d'arbres fruitiers		Réservoirs		
			Plateforme poste de livraison électrique		Limite chemin		Prairies mésiques		Coupes forestières récentes		Déchets plus Haies indigènes riches en espèces		
			Accès autoroute provisoire		Bâti		Prairies mésiques plus plantations d'arbres feuillus		Monocultures intensives				

0 125 250 375 750

Mètres

Plan d'ensemble au 1/ 3 000ème

Affectation des constructions et terrains

PARC EOLIEN DES GENEVRIERS SUD

Chez : INTERVENT
3, bd de l'Europe
Tour de l'Europe 183

68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 66 37 51

Code projet : CTP
Ech : 1/ 3 000

Format A0
Date : 06/07/2021

Projet de parc éolien de Courtempière, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville

Département du Loiret (45)